Ville de Neuilly Plaisance

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : **35**

## SEANCE ORDINAIRE DU 04 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 04 novembre à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil Municipal de Neuilly-Plaisance, légalement convoqués par Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous sa présidence, à la suite de la convocation qui leur a été adressée le 29 octobre 2026.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**
M. DEMUYNCK, Mme LAMAURT, M. MARTINACHE, Mme BOILEAU, Mme YILMAZ, Mme PELLEGRINO, M. TOURE, Mme DJENNANE, Mme CHOULET, Mme DONA, M. LEPPERT, M. GIBERT, M. BOURZIK, Mme HENNECHART, M. BRESSAN, M. TAGLANG, Mme ALI, M. LECHUGA, Mme HERVÉ, Mme PORTE, Mme LARRAGUETA, Mme BERNARDONI, M. RIGAULT, M. TOSUN, M. LE TOSSER, M. MAASSRY, M. PRIGENT, Mme SCHWARTZBROD, M. FREMIN.

**ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :**
M. BUTIN donne pouvoir à Mme LAMAURT
M. BERTHIER donne pouvoir à Mme BERNARDONI
Mme EMANE donne pouvoir à Mme ALI
Mme AACHOUR donne pouvoir à M. LE TOSSER
M. ROBICHON donne pouvoir à M. PRIGENT.

**ÉTAIT ABSENTE :**
Mme LE BAIL.

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :**
Mme BOILEAU.

### N°2026.11.73 – Exercice 2026 – Décision modificative n°1 – Budget Ville.

Sur présentation de Madame Sandra BERNADONI, Conseillère Municipale en charge du Budget et de la Commande Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2312-1, L2312-2 et L2312-3,

Vu la délibération n°2026.04.46 en date du 15 avril 2026 adoptant le Budget Primitif de l'exercice 2026,

Considérant la nécessité de procéder à des transferts de crédits entre chapitres,



Certifié exécutoire
Acte publié le **13/11/2026**

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20261104-DLB-2026-11-73-DE
Date de télétransmission : 12/11/2026
Date de réception préfecture : 12/11/2026

Considérant la nécessité de procéder à l'inscription de nouveaux crédits au budget,

Considérant l'avis favorable de la commission des Finances en date du 30 octobre 2026,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**
**PAR 30 VOIX POUR ET 4 VOIX CONTRE**

**ARTICLE UNIQUE : ADOPTE** la décision modificative n°1 équilibrée suivant l'annexe jointe.

**Christian DEMUYNCK**
Maire

**Vanessa BOILEAU**
Secrétaire



Certifié exécutoire
Acte publié le **13/11/2026**

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20261104-DLB-2026-11-73-DE
Date de télétransmission : 12/11/2026
Date de réception préfecture : 12/11/2026